



aujourd'hui premier jour du mois de juin mil sept cent quatre vingt  
 traise lan deux de la republique française a neuf heures du matin pardevant  
 moi jacque andré hebant maire en l'absence de louis joseph Delatour membre  
 du conseil général de la commune de Wizernes département du pas de  
 calais elue pour recevoir les actes destinés a constater la naissance le mariage  
 et decé des citoyens, sont comparus en la maison commune, charle Bernard  
 denekre pere cultivateur agé de cinquante sept ans, domicilié dans la de municipalité de  
 Wizernes, et charle Bertin denekre frere agé de vingt un ans demeurant  
 également dans la de municipalité, rue de Sainte catherine, le premier, pere  
 le second frere de marie Chatherine joseph Deneckre, fille du leg âgée de seize  
 ans et demie demeurant dans la dite municipalité rue de ladite sainte catherine  
 fille du legitime mariage dudit charle Bernard denekre natif de ladite  
 municipalité de Wizernes; et de marie françois jacqueline noel lecieux  
 agée de quarant sept ans natif de la paroisse de Campagne lex boulongnois  
 lesquels Charle Bernard denekre pere, Charle Bertin joseph Deneckre le fils m'ont  
 déclaré que ladite marie catherine joseph deneckre est morte hier à onze heures  
 du soir en son domicile, rue de ladite saint catherine d'après cette déclaration  
 je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du decé  
 de la dite marie catherine joseph denekre et j'en ai dresse le présent, acte que  
 Charle bernard denekre pere cultivateur, et charles Bertin joseph denekre  
 son fils ont signé avec moi fait en la maison commune de wizernes, les  
 jour, mois et an ci dessus j : a : hebant maire

charle bernard denekre  
 charle bertin josph denekre